COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°241/2022

Avance sur subvention à l'Office de Tourisme Communautaire pour 2023

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESC

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI excusé

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : 21 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-241-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n°241/2022

OBJET : Avance sur subvention à l'Office de Tourisme Communautaire pour 2023

RAPPORTEUR : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office du Tourisme Communautaire Menton Riviera et Merveilles dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2023 de la CARF, je vous propose d'allouer une avance sur subvention à cet organisme, à hauteur de 772 000 €.

Je vous précise que cette avance fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif prochain et sera complétée en fonction des besoins afin de permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année à venir.

Vu les avis favorables de la commission des finances du 28 novembre 2022 et du bureau communautaire du 02 décembre 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

DECIDER l'attribution de l'avance sur subvention à l'Office de Tourisme Communautaire à hauteur de 772 000 € au titre de l'année 2023,

DECIDER d'intégrer les crédits susvisés dans le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Le Président,

Yves JUHEL

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-241-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022